



Municipalité de Saint-Sylvestre

Avis public

Demande de démolition d'immeuble

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le règlement 171-2023 sur la démolition d'immeubles, et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 61, route Beaurivage située sur le lot 4 212 414 du cadastre de Québec.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis doit, dans les dix jours de la publication de l'avis ou dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée au greffe par courriel au dg@st-sylvestre.org ou par la poste au 423 B rue Principale, Saint-Sylvestre, Québec G0S 3C0.

Le comité de démolition étudiera cette demande à la séance du 28 mai 2025, à 19 h 00, à la salle Bonne entente, située au 423 B, rue Principale à Saint-Sylvestre.

Donnée à Saint-Sylvestre, le 12 mai 2025

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de Saint-Sylvestre